

SOUTENIR SONIA BACKÈS : LE DROIT ET LE COURAGE DE NOMMER LES CHOSES

À Nouméa, le 18 janvier 2026

La procédure engagée par Christian Tein contre Sonia Backès ne peut être ramenée à un simple différend personnel. Elle révèle un malaise démocratique profond, né d'un renversement troublant des responsabilités : une responsable politique est aujourd'hui poursuivie pour des mots, tandis que des menaces explicites, publiques et répétées, suivies d'effets dévastateurs, n'ont toujours suscité aucune réaction judiciaire à la hauteur de leurs conséquences.

Cette tribune n'est pas un plaidoyer partisan. Elle pose une question fondamentale : dans une démocratie, peut-on encore nommer la violence politique sans être traduit devant un tribunal ?

Les propos de Christian Tein ne sont ni hypothétiques ni déformés. Ils n'ont jamais été contestés dans leur existence. Ils ont été prononcés publiquement, enregistrés, relayés massivement sur les réseaux sociaux et vus par des milliers de Calédoniens. Parler « d'aller les chercher dans les quartiers sud », de reprendre le pouvoir « coutumièrement » s'il le fallait, ou encore de « choisir la place des uns et des autres » dans ce pays, ne relève ni de la métaphore ni de l'excès de langage. Ce sont des paroles de domination et de contrainte. Une fois encore, suivies d'effets mortifères dont nous payons toujours les conséquences aujourd'hui.

Ces déclarations s'inscrivent dans une séquence politique marquée par une radicalisation assumée et une violence bien réelle. Elles ont contribué à installer un climat de terreur, dans lequel la frontière entre intimidation verbale et passage à l'acte s'est effondrée. Les événements tragiques qui ont suivi ne peuvent être dissociés de ce contexte.

C'est dans ce cadre que Sonia Backès s'est exprimée. Ses propos ne relevaient ni de l'invective gratuite ni de l'accusation pénale individualisée. Ils s'inscrivaient pleinement dans le débat d'intérêt général, au cœur d'une crise sécuritaire, institutionnelle et économique majeure pour la Nouvelle-Calédonie. Nommer une violence politique, ce n'est pas la créer : c'est tenter de la contenir.

Les conclusions déposées devant le tribunal judiciaire de Paris rappellent d'ailleurs un principe fondamental du droit de la presse : la diffamation suppose l'imputation précise d'un fait pénalement qualifiable. En l'espèce, il s'agit d'un jugement politique, formulé dans un contexte exceptionnel, fondé sur une réalité abondamment documentée par les autorités, les forces de l'ordre et les médias.

■ Un renversement inquiétant des responsabilités

Ce qui interroge aujourd'hui, c'est le déséquilibre symbolique que révèle cette affaire. D'un côté, des appels publics à la pression, à la contrainte et à la remise en cause de l'ordre démocratique, assumés et diffusés sans filtre par Christian Tein et la CCAT. De l'autre, une élue poursuivie pour avoir mis des mots sur ce que les Calédoniens vivaient dans la terreur et la douleur.

Soutenir Sonia Backès, ce n'est pas absoudre un camp politique. C'est refuser que la démocratie fonctionne à l'envers, en laissant prospérer la menace tout en judiciarisant la parole qui l'analyse, la dénonce et tente d'y résister.

La question posée dépasse largement ce dossier judiciaire. Elle touche au cœur du débat public calédonien : une démocratie peut-elle survivre si ceux qui parlent clairement sont mis en cause, pendant que ceux qui intimident imposent leur récit sans contradiction judiciaire ?

Une société libre ne protège pas la violence sous couvert de sensibilité politique. Elle protège la parole, y compris lorsqu'elle est ferme, lorsqu'elle éclaire un danger réel et qu'elle défend l'ordre démocratique. C'est ce principe qui est aujourd'hui en jeu et c'est pour cette raison que nous soutenons Sonia Backès.

Romain Babey, Christophe Badda, Philippe Blaise, Nadir Boufenech, Pierre Bretegnier, Gil Brial, Jean-Claude "Gaby" Briault, Lionel Brinon, Jean-Marc Bruel, Marie-Christine Bruel, Amandine Bui Duyet, Isabelle Champmoreau, Pascale Daly, Ronan Daly, Marie-Jo Barbier, Jean-Gabriel Favreau, Brieuc Frogier, Jean-Pierre Guillemand, Cynthia Jan, Christopher Gyges, Nina Julié, Jean-Pierre Kabar, Frédéric Lafleur, Clément Leroux, Muriel Malfar-Pauga, Harold Martin, Anne-Marie Mestre, Nicolas Metzdorf, Fiu Muliakaaka, Caël Normandon, Elizabeth Nouar, Florent Perrin, Frédéric Pujol, Florence Rolland, Raphaël Romano, Levay Roy, Alesio Saliga, Françoise Suve, Capt. Laurent Thomas, Aniseta Tufele, Julien Tran Ap, Léa Tripodi Marie-Laure Ukeiwé, Patrick Watanabe, Naïa Wateou.